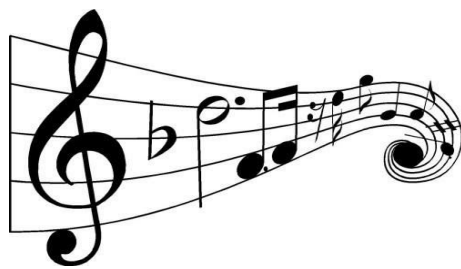




1

Programme de Musique Instrumentale à ERV

Dossier d'inscription 2020/2021



Apprendre à jouer d'un instrument de musique
Se produire avec Passion

1



Libreville, 3 septembre 2020

Chers parents,

Le programme de musique instrumentale de ERV propose des cours individuels de musique instrumentale pour les élèves de **Year 1 à Year 13**. Cette année, nous proposons également des cours de musique aux parents et aux autres membres de la communauté. L'enseignement porte sur une variété d'instruments, y compris les répertoires classique, jazz, rock et pop, et s'adresse à tous les niveaux d'aptitude. Les normes et le programme d'études sont fixés par le Conseil des examens du **London College of Music (LCM)** et de **Rock School (RSL)**.

Comment s'inscrire - Veuillez remplir le **formulaire d'inscription** ci-joint (page 4) et le retourner par courrier électronique, accompagné des frais d'inscription indiqués ci-dessous, au plus tard **le vendredi 11 septembre 2020**, au Service comptable de ERV.

Informations sur les leçons - Il y aura 10 leçons individuelles de 30 minutes par trimestre. Les leçons auront lieu après les cours de 15h30 à 17h00 en semaine, et le samedi matin de 9h00 à 14h00. Toutefois, les élèves de niveau avancé sont vivement encouragés à s'inscrire à une leçon de 30 minutes deux fois par semaine. L'horaire des cours de musique de chaque enfant pour le trimestre sera envoyé par e-mail aux parents avant le premier cours par le coordinateur de la musique instrumentale. Les parents recevront un rapport du professeur à la fin de chaque trimestre. Tous les élèves impliqués doivent apporter leur propre désinfectant à utiliser pendant les leçons de musique instrumentale. Les élèves sont encouragés à les utiliser avant et après chaque leçon. Les masques doivent être portés à tout moment, à l'exception des élèves apprenant les instruments à vent en bois, et des conseils seront donnés par le professeur d'instrument concerné selon la règle de la distance d'un mètre. Les instruments seront nettoyés régulièrement avant et après une leçon instrumentale.

Avis important : Pour les cours du samedi matin, il incombe aux parents de surveiller leurs enfants lorsqu'ils se trouvent sur le campus, et les élèves ne sont censés rester à ERV que pour la durée de la session instrumentale, en respectant les règles et les dispositions énoncées dans la lettre introductive.

Paiement des frais - Les frais des cours privés de musique pour l'année 2020-2021 ont été fixés à 10 000 CFA la demi-heure. Les parents auront le choix de payer **soit par trimestre, soit pour toute l'année** (30 leçons sur toute l'année scolaire). Le paiement des frais des cours au Service de la comptabilité sera exigé **avant** la première leçon.

Instruments - Les élèves doivent se munir de leurs propres instruments ou en louer un à l'école. Le Département de musique instrumentale de ERV offre un nombre limité d'instruments à louer (violons, guitares, clarinettes, flûtes, violoncelles, saxophones). Les élèves peuvent remplir le formulaire de prêt d'instruments pour une année scolaire au maximum, après quoi on estime qu'ils pourront acheter leur propre instrument.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le coordinateur de la musique.

Cours de piano : Il est essentiel que les élèves prenant des cours de piano aient un piano ou un clavier à la maison pour un entraînement régulier.



Frais d'accompagnement à l'examen - Tous les élèves (à l'exception des pianistes et des percussionnistes) auront besoin d'un accompagnateur à l'examen. Ces frais couvriront les répétitions avant l'examen et durant l'examen. Le personnel de musique instrumentale itinérante peut accompagner ou non ses propres élèves, mais un accompagnateur sera mis à disposition.

Politique sur les leçons manquées - Le personnel de musique instrumentale donnera 10 leçons de 30 minutes par trimestre dans les conditions suivantes :

- Si les élèves manquent des cours pour cause de maladie, le professeur de musique instrumentale n'est pas tenu de rattraper la leçon.
- Le professeur de musique instrumentale rattrapera les leçons manquées en raison d'activités scolaires inscrites au calendrier, ou d'autres activités scolaires non inscrites au calendrier, sur préavis.
- Si les élèves manquent des cours parce que le professeur de musique instrumentale est absent, ce dernier devra rattraper les leçons.
- Si les élèves manquent des cours pour cause d'absence, si les parents ne donnent pas de préavis, le professeur de musique instrumentale ne rattrapera pas le cours.
- Les parents ont la responsabilité d'informer directement le professeur de musique instrumentale par téléphone ou par courriel de tout ce qui précède, ou de toute absence inattendue.

Politique d'abandon des leçons

- L'abandon des cours ne peut se faire qu'à la fin d'un trimestre (selon le paiement trimestriel effectué).
- ERV n'est pas en mesure d'accepter les demandes d'interruption des leçons à d'autres moments de l'année, et ne sera pas en mesure de faire un quelconque remboursement.
- Cette politique est mise en place pour s'assurer que ERV garde des professeurs de musique instrumentale qualifiés.

Les cours sont actuellement disponibles dans la gamme d'instruments suivante :

Piano	Guitare acoustique	Guitare électrique	Saxophone
Violon	Alto	Clarinette	Flûte à bec/Flûte
Tambours	Vocalise	Production musicale	Théorie de la musique

La participation aux activités musicales extrascolaires ainsi qu'aux leçons sera suivie de près tout au long de l'année et vous serez informés si votre enfant s'absente. Vous serez également contactés par courriel ou par téléphone, lorsque votre enfant aura raté deux de ses leçons de musique instrumentale. Vous recevrez un rapport pour vous informer des progrès de votre enfant.

N'hésitez surtout pas à me contacter si vous avez des questions concernant le programme de musique instrumentale de ERV.

Cordialement.

Dr Mario Muller, Music Coordinator.

music@ecolerubanvert.com



